

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
06/02/96

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour attribution)

Réf. :

DGR n° 9/96

Plan de classement :

20	280				
----	-----	--	--	--	--

Objet :
IMMATRICULATION - AFFILIATION DES DETENUS

Pièces jointes :

0	3
---	---

Liens :

Com.circ CABDIR 3/95

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

REGL/Jacqueline ABOUDOU

Téléphone :

42.79.35.76

@

Direction de la Gestion du Risque

MMES et MM les Directeurs

06/02/96

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine :
DGR

(pour attribution)

N/Réf. : DGR n° 9/96

Objet : Immatriculation - affiliation des détenus

De nombreux établissements pénitentiaires ayant fait état de difficultés importantes rencontrées avec les organismes de sécurité sociale pour l'immatriculation et l'affiliation des détenus, une réunion de concertation s'est tenue avec le Ministère de la Justice, le Ministère du travail et des Affaires Sociales et la Caisse Nationale.

Au cours de cette réunion les procédures suivantes ont été dégagées :

1. DETENUS NES EN FRANCE

Dès l'arrivée en détention, l'établissement adresse à la Caisse compétente la fiche signalétique et son annexe relatives à la situation des détenus et des ayants droits, dûment renseignées.

II. DETENUS NES HORS DE FRANCE

L'établissement, dans un premier temps, adresse également à la Caisse la fiche signalétique accompagnée de son annexe, pour tous les détenus, quelles que soient leurs nationalités, nés hors de France.

Au vu de cette fiche, les CPAM procéderont à l'attribution d'un numéro d'immatriculation provisoire et à la délivrance d'une CAS portant ce numéro.

pour les détenus ayant mentionné être de nationalité étrangère dans la fiche signalétique, les CPAM ne devront délivrer qu'aux détenus, et non à ses ayants droit, les CAS portant le numéro d'immatriculation provisoire avec une durée de validité limitée au temps de la détention.

Dans tous les cas la CAS avec le numéro d'immatriculation provisoire comportera le code grand régime 01 - Code gestion 10, auquel se substituera le code gestion 65 (*circulaire DGR 85/94 du 6 octobre 1994* § 11).

Toutefois les établissements pénitentiaires, sont invités par instructions de leur Ministère de tutelle, à faire en sorte que les pièces d'état civil nécessaires à l'immatriculation soient fournies dans les meilleurs délais aux Caisses Primaires, ainsi que les titres de séjour des détenus étrangers.

Dès l'obtention de ces pièces, les Caisses Primaires pourront diligenter les procédures d'immatriculation auprès de l'INSEE, et attribuer ensuite les CAS dans les conditions normales prévues par la *circulaire CABDIR n°3 du 27/2/95*.

III. DETENUS IDENTIFIES COMME "X... SE DISANT"

Ce sont des détenus dont l'administration pénitentiaire ne peut établir l'identité même au vu de la fiche pénale. Dans ce cas, les CPAM éditeront une CAS avec un numéro d'immatriculation provisoire, dont la validité sera limitée à la durée de la détention.

En fait les "X..se disant" seront traités dans les mêmes conditions que les détenus étrangers en situation irrégulière.

IV. ECHANGE D'INFORMATIONS ENTRE CPAM ET ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Un document navette est prévu pour l'échange régulier d'informations tenant à la date et l'adresse de libération et à la date et le lieu de transfert du détenu (modèle en annexe).

Vous voudrez bien me tenir informé des difficultés d'application de ces dispositions.

Le Directeur
de la Gestion du Risque

J.P. PHELIPPEAU

Annexe 1

ANNEXE A LA FICHE SIGNALETIQUE
RELATIVE A LA SITUATION DU DETENU (1)

NOM : PRENOM :

INCARCERE A :

EXISTENCE D'UNE COUVERTURE SOCIALE AVANT L'INCARCERATION

[] Oui . numéro d'immatriculation
 . régime
 . présentation d'une carte d'assuré sociale

☐ Non, ou ne sait pas

SITUATION AVANT L'INCARCERATION

[] Adresse
[] Activité professionnelle : date de cessation
() Chômage indemnisé : du au
[] Congé divers : lequel

[] **Avantage servi :** pension d'invalidité
allocation de parent isolé
allocation d'adulte handicapé

SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT

Nom :

Prénom(s) :

Nationalité :

Adresse :

(1) A compléter par la personne concernée

Annexe 2

FICHE SIGNALETIQUE RELATIVE A LA SITUATION DU DETENU

- . NOM (en majuscule) :
- . Prénom(s) :
- . Nationalité :
- . Date et lieu de naissance :
- . N° de sécurité sociale (1) :
- . Date de l'écrou initial :
- . S'il s'agit d'un transfert d'établissement :
- . Date du nouvel écrou :
- . Adresse de l'établissement précédent :
- . Date de l'incarcération :

[] Incarcération antérieure : du au
Etablissement :

- . Autre situation à préciser :

Fait le
Par le Chef
de l'établissement pénitentiaire
ou son représentant

(1) Joindre éventuellement copie de la carte d'assuré social
@NV

IMMATRICULATION DES DETENUS A LA SECURITE SOCIALE

FICHE NAVETTE
entre l'établissement pénitentiaire de
et la CPAM de

Période du au

NOM	PRENOM	Date d'écrou	N° de sécurité sociale	Date et lieu de transfert	Date et adresse de libération	Date de semi-liberté	Date de placement extérieur

